

adresse de renvoi :

DREAL Normandie
Service Eau Littoral et Biodiversité
Cité Administrative
2, rue Saint-Sever
76036 ROUEN Cedex

Consultation du public

Allée du Champ de Bataille – Le Neubourg (27)

Conformément à l'article L.123-19-2 du code de l'environnement relatifs à la participation du public à l'élaboration des projets d'aménagement ou d'équipement ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire, le public est invité à présenter ses observations et propositions sur le projet de la commune du Neubourg visant à finaliser le renouvellement de l'allée dite du Champ de Bataille.

Cette allée relie le château du Champ de Bataille, au nord-est, au bourg du Neubourg, au sud-ouest. Elle est inscrite à l'inventaire des sites depuis 1937.

Le projet concerne l'abattage des arbres qui avaient été maintenus lors de la première phase de renouvellement de l'allée et la poursuite de sa reconstitution. Il nécessite une décision au titre de la réglementation relative aux espèces protégées ainsi qu'une décision au titre de la protection des allées et alignements d'arbres.

Consultation ouverte du 2 au 17 octobre 2026.

Il y a 6 questions dans ce questionnaire.

Remarque sur la protection de la vie privée

Ce questionnaire est anonyme.

L'enregistrement de vos réponses ne contient aucune information d'identification sur vous, à moins qu'une question ne vous ait été posée dans ce sens. Si vous avez répondu à un questionnaire utilisant des invitations, vous pouvez être assuré(e) que le code de l'invitation n'est pas enregistré avec votre réponse. Les invitations sont gérées dans une base de données séparée qui n'est mise à jour que pour indiquer si vous avez ou non utilisé votre invitation pour remplir le questionnaire. Il n'y a aucun moyen de faire le lien entre les invitations et les réponses enregistrées pour ce questionnaire.

1/ Commentaire et avis général sur le projet de la commune du Neubourg concernant finalisation du renouvellement de l'allée du Champ de Bataille :

Veuillez saisir votre commentaire ici:

2/ Etes-vous favorable à ce projet ?

Veillez sélectionner une réponse ci-dessous

réponse obligatoire pour prendre en compte votre participation à la consultation

oui ☐ non ☐ sans opinion ☐

3/ Votre nom (facultatif) :

4/ Votre prénom (facultatif) :

5/ Votre commune de résidence :

Merci pour votre participation

Les participations à la consultation doivent être postées avant le 18 octobre 2026, le cachet de la poste faisant foi, pour être recevables et intégrées à l'instruction du dossier.